

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE

Direction Générale des Infrastructures et des Equipements Urbains (DGIEU)

PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)

Crédit IDA administré par le Groupe de la Banque mondiale

No du Crédit : IDA-6298-TG

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT (SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE CABINET/FIRME)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) EN VUE DU CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE DAPAONG (TONE 1) ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE NAKI-EST (KPENDJAL-OUEST1)

Activité N°113 approuvée dans le STEP

AMI N°09/2022/MUHRF/DGIEU/PIDU

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour la mise en œuvre du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat de services relatif à la mission de contrôle et surveillance des travaux d'extension de réseaux d'eau potable dans la ville de Dapaong (Tône 1) et d'adduction d'eau potable dans la ville de Naki-Est (Kpendjal-Ouest 1).
2. Les Services (tâches spécifiques non exhaustives) à réaliser par le Consultant sont le contrôle et la surveillance des travaux à savoir : i) l'extension de réseaux d'eau potable dans la ville de Dapaong ; (ii) l'adduction d'eau potable dans la ville de Naki-Est et iii) la réalisation d'un château d'eau. Il sera chargé entre autres des prestations suivantes :
 - le suivi de l'élaboration du plan de gestion environnementale de l'entreprise ;
 - le suivi technique, qualitatif, administratif, et financier de l'exécution générale des travaux de forages existants, de génie civil, de pose de conduites et d'accessoires de réseaux et de branchement fonctionnel au réseau existant notamment :
 - le suivi des prestations d'ordre technique ;
 - le suivi des prestations d'ordre administratif ;
 - le suivi des prestations d'ordre financier, notamment les décomptes des travaux établis par l'entreprise, les valider et les soumettre à l'approbation du SP-PIDU ;
 - la réception provisoire des travaux ;
 - la réception définitive des travaux ;
 - la prestation d'ordre financier ;

- la rédaction des rapports ;
 - l'assistance à la gestion des contrats.
 - le suivi et le contrôle général d'exécution du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
 - etc.
3. La durée des prestations de la mission de contrôle et de surveillance des travaux est de dix (10) mois.

Le détail des Termes de Référence (TdR) pour les prestations peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous.

4. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière, à travers la Personne Responsable des Marchés Publics invite les firmes de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, disponible sur le site web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org>) ». La méthode de sélection est la « sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) » telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

La langue de soumission et de travail est le Français.

6. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte :
- Etre un cabinet ayant au moins dix (10) ans d'expérience générale, faisant profession habituelle dans le secteur de travaux publics et de l'hydraulique en milieu urbain et semi urbain ;
 - Avoir une expérience confirmée dans la surveillance et le contrôle des travaux d'adduction et de distribution d'eau potable ;
 - Avoir à son actif la conduite/réalisation de trois (03) missions similaires au cours des cinq dernières années.
7. Il est porté à l'attention des Consultants, les dispositions de la Section III, des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, qui décrivent les politiques de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

8. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations complémentaires par demande auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière, à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes de service : de lundi à vendredi de 08h 00 min GMT à 12h 00 min GMT et de 14h 30 min GMT à 17h 00 min GMT.
9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour les services de contrôle et surveillance des travaux d'extension de réseaux d'eau potable dans la ville de Dapaong (Tône 1) et d'adduction d'eau potable dans la ville de Naki-Est (Kpendjal-ouest 1)** » doivent parvenir sous pli fermé en quatre (4) exemplaires dont un original, ou envoyées par courriel, au plus tard le **28/11/2022 à 10h00 mn**, heure locale à l'adresse suivante :

***A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics
du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
Rue Nicolas Grunitzky, 3^{ème} étage Immeuble de la Direction Générale
de la Société des Postes du Togo à Nyékonakpoè,
bureau du point focal des marchés publics,
Tél. : (228) 92 70 77 49/ 92 39 59 14/ 99 55 29 60
E-mail : info@pidu-togo.tg /marchepublicmuhcv@gmail.com***

10. Les Consultants éligibles réunissant les qualifications requises et expériences pertinentes peuvent manifester leur intérêt à travers i) les qualifications pour exécuter les services ; ii) les références dans les missions similaires ; iii) les références clients des missions effectuées, iv) les brochures, prospectus etc.

Lomé, le 04/11/2022

La Personne Responsable
des Marchés Publics

Dr Bobolaté BLAODEKISSI